

# Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

|              |   |
|--------------|---|
| Suchabfrage  | <b>20.04.2024</b>                         |
| Thema        | <b>Keine Einschränkung</b>                |
| Schlagworte  | <b>Grosse Parteien, Geldpolitik</b>       |
| Akteure      | <b>Pardini, Corrado (sp/ps, BE) NR/CN</b> |
| Prozesstypen | <b>Keine Einschränkung</b>                |
| Datum        | <b>01.01.1990 - 01.01.2020</b>            |

# Impressum

## Herausgeber

Année Politique Suisse  
Institut für Politikwissenschaft  
Universität Bern  
Fabrikstrasse 8  
CH-3012 Bern  
[www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss)

## Beiträge von

Zumofen, Guillaume

## Bevorzugte Zitierweise

Zumofen, Guillaume 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Grosse Parteien, Geldpolitik, 2017*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. [www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss), abgerufen am 20.04.2024.

# Inhaltsverzeichnis

|                           |   |
|---------------------------|---|
| <b>Allgemeine Chronik</b> | 1 |
| <b>Wirtschaft</b>         | 1 |
| Wirtschaftspolitik        | 1 |
| Strukturpolitik           | 1 |
| Geld, Wahrung und Kredit | 1 |
| Nationalbank              | 1 |

# Abkürzungsverzeichnis

**SNB** Schweizerische Nationalbank  
**NBG** Bundesgesetz über die Schweizerische Nationalbank

---

**BNS** Banque nationale suisse  
**LBN** Loi fédérale sur la Banque nationale suisse

# Allgemeine Chronik

## Wirtschaft

### Wirtschaftspolitik

#### Strukturpolitik

**MOTION**  
DATUM: 31.05.2017  
GUILLAUME ZUMOFEN

Corrado Pardini (sp/ps, TI) s'appuie sur les besoins de financement des entreprises pour entreprendre le tournant numérique mais aussi écologique induit par les mutations structurelles de notre société, pour déposer une motion qui vise la **création d'un fonds de soutien aux entreprises**. Il estime que la politique monétaire de la BNS, avec notamment l'introduction de taux négatifs pour inciter les banques à investir dans les entreprises, ne produit pas les effets escomptés. Il souligne d'ailleurs que bien que les taux d'intérêts soient extraordinairement bas, les investissements demeurent très faibles. Une réalité qui contredit la logique économique. La création d'un fonds spécifique serait donc nécessaire. Le Conseil fédéral a proposé de rejeter la motion. Il a estimé que la politique actuelle de promotion de l'innovation économique, de favorisation des liens entre milieux scientifiques et secteur économique, ou encore le message FRI 2017-2020 sont plus efficaces qu'un fonds de soutien. Le Conseil national a rejeté la motion par 139 voix contre 51 et 1 abstention. Seul le camp rose-vert a voté en faveur de l'objet.<sup>1</sup>

### Geld, Währung und Kredit

#### Nationalbank

**MOTION**  
DATUM: 31.05.2017  
GUILLAUME ZUMOFEN

L'art.99 de la Constitution helvétique indique que la Banque nationale suisse (BNS) est indépendante et seule habilitée à diriger la politique monétaire du pays. L'art.6 de la loi sur la banque nationale (LBN) précise le mandat de la BNS. Il est indiqué qu'elle mène une politique monétaire qui promeut l'intérêt général du pays. Néanmoins, insatisfait du rôle joué par la BNS, Corrado Pardini (ps, BE) a déposé une motion qui charge le Conseil fédéral d'**empêcher la BNS de remodeler artificiellement le paysage économique suisse**. Il estime, qu'étant donné le franc fort, le tissu économique suisse, qui repose sur les PME, se délite. Ce déchirement des mailles de l'industrie helvétique s'accompagnerait d'un risque de disparition massive d'emplois. Il pointe du doigt la BNS qui utiliserait un franc surévalué pour mener une politique de désindustrialisation nocive à l'économie helvétique et par conséquent opposée à l'objectif initial d'intérêt général. Dans sa réponse, le Conseil fédéral a mis en avant l'argument de l'indépendance de la BNS. Par ailleurs, il a précisé que l'utilisation des taux négatifs ainsi que des interventions ciblées de la BNS étaient deux outils utilisés par la BNS pour lutter contre le franc fort. A la chambre du peuple, la motion a été refusée par 140 voix contre 52. Seul le camp rose-vert a soutenu la motion.<sup>2</sup>

---

1) BO CN, 2017, pp.835

2) BO CN, 2017, pp.837